

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Téléphone fixe : réduction sociale téléphonique

Votre opérateur est Orange et vous touchez le revenu de solidarité active (RSA) ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ? Vous pouvez bénéficier d'une réduction dite Réduction sociale téléphonique sur votre abonnement au téléphone fixe de votre résidence principale. Nous vous indiquons les informations à connaître.

Seul l'opérateur Orange propose une offre de réduction sociale téléphonique. De plus, la réduction ne concerne pas l'offre sociale couplée Internet-Télévision-Téléphone fixe .

Qui peut bénéficier de la réduction sociale téléphonique ?

Vous êtes concerné par la réduction sociale téléphonique si vous bénéficiez de l'une des aides financières suivantes :

Revenu de solidarité active (RSA)

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Allocation de solidarité spécifique (ASS).

Comment bénéficier de la réduction sociale téléphonique ?

Vous devez appeler Orange.

Où s'adresser ?

Réduction sociale téléphonique Orange

Un opérateur Orange vous explique la démarche pour obtenir la réduction sociale téléphonique (RST).

Par téléphone

0800 007 726

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Appel gratuit depuis un poste fixe

Orange vous explique la démarche à suivre.

Vous devrez fournir à Orange une attestation de droit au RSA ou à l'AAH ou à l'ASS.

Si vous n'avez pas reçu votre attestation de droit, vous pouvez la demander en contactant l'organisme dont vous dépendez :

Caf ou MSA pour le RSA ou l'AAH

France Travail (anciennement Pôle emploi) pour l'ASS.

Où s'adresser ?

Caisse d'allocations familiales (Caf)

Où s'adresser ?

Mutualité sociale agricole (MSA)

Où s'adresser ?

France Travail (anciennement Pôle emploi)

À savoir

En bénéficiant de la réduction sociale téléphonique, vous bénéficiez également d'un crédit d'énergie pour l'électricité et le gaz.

Quel est le montant de la réduction sociale téléphonique ?

Vous devez contacter Orange pour en avoir connaissance.

Où s'adresser ?

Réduction sociale téléphonique Orange

Un opérateur Orange vous explique la démarche pour obtenir la réduction sociale téléphonique (RST).

Par téléphone

0800 007 726

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Appel gratuit depuis un poste fixe

Quelle est la durée d'attribution de la réduction sociale téléphonique ?

La réduction du montant de l'abonnement vous est accordée pour une durée de 1 an.

Cette durée est renouvelable. Pour cela, vous devez envoyer votre nouvelle attestation de droit au RSA ou à l'AAH ou à l'ASS, par courrier, à Orange.

En principe, vous recevez tous les ans une nouvelle attestation de droit au RSA ou à l'AAH ou à l'ASS par votre organisme (Caf, MSA ou France Travail) tant que vous continuez à remplir les conditions d'attribution de ces aides. Si vous ne recevez pas votre nouvelle attestation de droit, vous devez contacter votre organisme pour la demander.

Où s'adresser ?

[Caisse d'allocations familiales \(Caf\)](#)

Où s'adresser ?

[Mutualité sociale agricole \(MSA\)](#)

Où s'adresser ?

[France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)

Aides au paiement des factures : eau, téléphone, électricité, gaz

Questions –

Réponses

- [Comment saisir le médiateur des communications électroniques ?](#)
- [Aide en cas d'impayés de factures de téléphone](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Aides au paiement des factures : eau, téléphone, électricité, gaz](#)
- [Communications électroniques \(téléphone, internet, télévision\)](#)

Pour en savoir plus

- [Coup de pouce Internet](#)

Source : Orange

Où s'informer ?

- **Réduction sociale téléphonique Orange**

Un opérateur Orange vous explique la démarche pour obtenir la réduction sociale téléphonique (RST).

Par téléphone

0800 007 726

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Appel gratuit depuis un poste fixe

- Si vous relevez du régime général et que vous n'avez pas reçu votre attestation de droit au RSA ou à l'AAH :
[Caisse d'allocations familiales \(Caf\)](#)
- Si vous relevez du régime agricole et que vous n'avez pas reçu votre attestation de droit au RSA ou à l'AAH :
[Mutualité sociale agricole \(MSA\)](#)
- Si vous n'avez pas reçu votre attestation de droit à l'ASS :
[France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00